



Formation en Droit Social

## Épargne salariale

### Objectifs de la formation

- › Mettre en place et optimiser les différents dispositifs
- › Maîtriser les objectifs, et mécanisme de l'épargne salariale

### Public concerné

- › Responsables RH, responsables rémunération et avantages sociaux, DAF, comptables, experts - comptables

### Pré-requis

- › Disposer de connaissances de base en droit du travail

### Programme

#### La participation dans l'entreprise

- › Identifier le champ d'application : les entreprises concernées, les salariés bénéficiaires
- › Le caractère obligatoire, sanctions et participation volontaire
- › Les modalités de calcul : le calcul de droit commun, les différents paramètres de calcul, le calcul dérogatoire
- › Les modalités du déblocage anticipé des droits affectés au Plan D'Épargne Entreprise
- › Le contenu de l'accord de participation et son régime fiscal et social

#### L'intéressement des salariés

- › Les caractéristiques générales et la mise en place
- › Le champ d'application : les entreprises concernées, les salariés bénéficiaires, la fiscalité
- › Fixer les règles de calcul adaptées à l'entreprise
- › Anticiper les effets induits sur le compte de l'entreprise
- › Choisir la périodicité de versement et les modalités de répartition

## Les plans d'épargne d'entreprise

- › Les modalités de conclusion : plan d'épargne entreprise, plan d'épargne Interentreprises, plan d'épargne de groupe
- › La mise en place : accord ou instauration unilatérale
- › Alimentation du plan
- › Abondement de l'employeur et régime fiscal et social de l'abondement
- › Les avantages liés au PEE
- › Affectation des sommes

## Mettre en place un PERCO

- › Les spécificités du PERCO par rapport au PEE
- › Les caractéristiques
- › Les types de versements
- › Les règles de sortie

## Gérer les transferts individuels et collectifs des sommes issues de l'épargne salariale

- › Les transferts individuels en cours de contrat et après la rupture contrat de travail
- › Le compte épargne temps monétarisé

**Cas pratique** : calcul d'un intéressement